

PROJET PEDAGOGIQUE

2 BIS ESPACE JEUNES



2025 - 2026

CONTACT

Remy Amandine, animatrice référente jeunesse

2 BIS rue de la Charmille 85300 Froidfond

jeunesse@froidfond.fr

06.62.30.17.11

1-Présentation de la structure

A- Environnement

Le 2 BIS Espace Jeunes est situé au 2 Bis rue de la Charmille à Froidfond.

Les locaux utilisés sont dédiés aux jeunes de l'espace jeunes les mercredis après-midi et vacances scolaires. Ils sont utilisés le reste du temps par les différentes associations Froidfondaises.



B- Dispositif

La tarification appliquée aux familles est sous la responsabilité du Conseil Municipal de la commune qui décide les coûts des services et qui encaisse les recettes.

Le projet éducatif adopté par la commune de Froidfond fixe le champ éducatif du secteur jeunesse.

Dans chaque espace, la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) est respectée.

C- L'équipe

Amandine Remy, animatrice enfance et référente jeunesse (BPJEPS LTP)

2- Le service jeunesse

A- Ouverture du service

Le service jeunesse est ouvert :

- En **période scolaire** les mercredis de 14h00 à 17h00.
- Pendant les **vacances scolaires**, du lundi au vendredi avec des horaires fixés en fonction des animations proposées.
- Les **samedis**, en fonction des actions et projets construits par les jeunes.

Les **horaires sont susceptibles d'être modifiés** en fonction des programmes d'activités, des projets et actions en cours. Tout changement sera indiqué aux familles et aux jeunes sur les programmes d'activités ou par mail.

Des **ouvertures en matinées ou en soirées sont également possibles** en fonction des activités et projets sans dépasser 23h30.

Un séjour est programmé pendant l'été pour permettre à certains jeunes de compléter et d'aller plus loin dans la démarche éducative poursuivie dans l'année.

Le service jeunesse est fermé trois semaines au cours du mois d'Août et une semaine à Noël.

B- Le public cible

Le 2 BIS Espace Jeunes est un lieu ouvert à destination des jeunes de 11 à 18 ans. Une passerelle est ouverte pour les jeunes de 10 ans et étant en CM2 à partir de janvier.

- Caractéristiques psychologiques :
 - Réactions de prestance (fou-rire)
 - Jeu verbal (ne veut pas avoir tort)
 - Esprit critique
- Caractéristiques intellectuelles :
 - Ne pas forcer, ne pas heurter, car c'est l'âge de l'anxiété, de l'irritation, de l'impatience
 - Donner des responsabilités
 - Être toujours attentif et être le confident
- Caractéristiques sociales :
 - Recherche de l'ami, du confident
 - Idéaux sociaux (futur professionnel, amical...)

La liste des données ci-dessus sert de base à la construction du projet pédagogique.

C- Le travail en réseau

Le 2 BIS Espace jeunes travaille avec deux réseaux de structures jeunesse : communauté de commune Challans Gois

- Le réseau jeunesse Communauté de commune Challans Gois

Réunissant différentes structures jeunesse Communauté de communes Challans Gois, ce réseau a pour objectifs :

- Permettre aux jeunes du territoire de se rencontrer
- Mettre en relation les différentes compétences des animateurs et jeunes du réseau
- Développer des projets avec les jeunes
- Permettre aux équipes d'animation de se former

3- Les objectifs pédagogiques

Les orientations éducatives sont définies à chaque renouvellement de marché public en concertation avec la commune et le coordinateur de territoire.

Les deux grands axes définis dans le projet éducatif sont valables sur l'ensemble de la période couverte 2026 – 2029 :

- L'apprentissages à la citoyenneté
- La responsabilisation de l'individu

Afin de mettre en place une cohérence éducative, l'équipe a souhaité travailler sur des objectifs transversaux à l'ensemble des publics accueillis afin d'assurer une continuité éducative auprès des jeunes mais également dans un but de cohésion éducative sur l'ensemble des services.

En cohérence avec les PEDT de la commune, ces objectifs sont développés et trouvent leur traduction au niveau de l'équipe d'animation à travers les objectifs généraux suivants :

Des objectifs généraux permanents :

- ↳ Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité
- ↳ Développer l'autonomie et responsabiliser le jeune.
- ↳ Permettre au jeune de s'approprier son environnement

A partir des objectifs généraux permanents de la structure, l'équipe d'animation a défini des objectifs pédagogiques pour l'année 2026 – 2027 :

- Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités (culturelles, sportives, artistiques, festives...)
- Rendre les jeunes acteurs de la vie de l'espace jeunes
- Accompagner les jeunes dans la mise en place de leurs projets
- Favoriser et développer les échanges avec les autres structures jeunesse du territoire
- Développer les partenariats avec les associations locales
- Proposer des temps forts à destination des familles 2 à 3 fois par an
- Initier une démarche de prévention auprès du public jeune

Ces objectifs ont été déclinés en :

- Objectifs opérationnels : sous objectifs qui permettent d'atteindre l'objectif pédagogique
- Moyens : tout ce qui va être mis en place pour répondre à l'objectif
- Outils : tous les supports utilisés pour répondre à l'objectif
- Evaluation : comment vérifier que l'objectif a été atteint ou non
- Posture de l'équipe d'animation

Ce projet pédagogique est susceptible d'évoluer au fil des bilans et des échanges entre animateurs, parents et jeunes. Ceci permettra ainsi de rediscuter et d'améliorer certains points du fonctionnement. Ce projet sera révisé chaque année et validé par l'équipe d'animation et la commune de Froidfond.

➤ **PERMETTRE AUX JEUNES DE DECOUVRIR DE NOUVELLES ACTIVITES (CULTURELLES, SPORTIVES, ARTISTIQUES, FESTIVES ...)**

La découverte de nouvelles activités à pour but de permettre aux jeunes une ouverture sur le monde qui les entoure.

Objectifs opérationnels :

- Proposer des activités innovantes (culturelles, sportives, festives...)
- Proposer un séjour été (construit avec les jeunes)
- Mettre en relation les structures du territoire afin d'exploiter les compétences de chacun (animateurs et jeunes)

Moyens :

- Faire venir des intervenants extérieurs
- Provoquer des temps de rencontre entre les différentes structures jeunesse du territoire
- Alternier entre sorties / activités culturelles, artistiques, numériques....

Evaluation :

- Les jeunes participent-ils aux activités qu'ils ne connaissent pas ? Si oui, combien ?
- Les jeunes sont-ils demandeurs de nouvelles activités ? Si oui lesquelles ?
- Combien d'activités sportives, culturelles, festives, artistiques ont été faites dans l'année ? Combien de jeunes y ont participé ?
- Combien de soirées à thèmes ont été proposées dans l'année ?
- Quels types d'activités ont été proposées sur l'année ?

Outils :

- Un séjour été du 6 au 10 juillet 2026
- Le réseau jeunesse « Challans Gois »
- Projet Autofinancements tout au long de l'année (brioche, calendriers, événements...)
- Questionnaire famille
- Plannings d'activités variés construits avec les jeunes
- Soirée à thèmes (découverte d'un pays, d'une culture...)

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation sera source de propositions de nouvelles activités innovantes afin de permettre aux jeunes de s'ouvrir. Pour cela, l'équipe devra exploiter au maximum les réseaux jeunesse du territoire et les associations locales.

➤ **RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LA VIE DE L'ESPACE JEUNES**

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative
- Laisser le choix
- Impliquer les jeunes dans la réalisation des plannings d'activités, des règles de vie...
- Être à l'écoute des envies, besoins et demandes des jeunes
- Proposer un lieu convivial et attractif

Moyens :

- Mettre en place un conseil de jeunes laissant la possibilité aux jeunes de s'exprimer
- Proposer différents temps en prenant en compte les idées et envies des jeunes
- Aménager l'espace jeunes avec les jeunes
- Amener les jeunes à préparer leurs propres soirées (courses, jeux...)
- Lors de certains déplacements pour projets, favoriser l'autonomie
- Le règlement intérieur est respecté par les jeunes
- Impliquer les jeunes dans les différentes tâches collectives
- Proposer des temps d'accueil libre permettant aux jeunes de se retrouver sur des temps informels

Evaluation :

- Le lieu a-t-il été aménagé avec les jeunes ? Si oui, combien ont participé ?
- Les jeunes ont-ils été source de propositions ? Si oui, quelles activités ont-ils proposées ?
- Les jeunes ont-ils tous connaissance du règlement intérieur de la structure ? Si oui, est-il respecté par tous ?
- Les jeunes ont-ils le choix dans les activités proposées ?
- Les jeunes ont-ils la possibilité de s'approprier les activités proposées ? Si oui, de quelle manière ?
- Combien d'accueils libres sont mis en place par période ? Les jeunes sont-ils présents sur ces temps ?

Outils :

- Boîte à idées (activités, sorties, soirées, achats...)
- Mini bar
- Règlement intérieur réactualisé chaque année avec les jeunes
- Achats ou réalisation de décoration pour l'espace jeunes
- Mur photos et mur d'expression
- Un tableau répartition des tâches collectives
- Questionnaire sur l'espace jeunes dédié aux jeunes et aux familles
- Jeux et matériels mis à disposition

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation devra se montrer à l'écoute des jeunes dans la réalisation des programmes d'activités. L'équipe d'animation mettra en place un mode de fonctionnement démocratique dans les prises de décisions collectives concernant la vie de l'espace jeunes. En

cas de non-respect du cadre et des règles de vie, l'équipe d'animation se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires (exclusion temporaire, rencontre avec les familles...)

➤ **ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LA MISE EN PLACE DE LEURS PROJETS**

Tout au long de sa vie, chaque individu a besoin de projet pour évoluer professionnellement, personnellement....

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux jeunes de se documenter et de s'informer
- Proposer des actions et projets de jeunes en lien avec leurs envies
- Accompagner les jeunes tout au long du projet (de la réflexion à la réalisation)
- Valoriser les projets des jeunes

Moyens :

- Etablir avec les jeunes les objectifs du projet et la finalité
- Proposer des actions d'autofinancement
- Amener les jeunes à construire un séjour
- Amener une réflexion sur des projets à long terme (création d'une identité pour l'espace jeunes...)
- Être un soutien pour les projets des jeunes même en dehors des temps de l'espace jeunes
- Impliquer les partenaires locaux ainsi que la commune dans les projets des jeunes
- Mettre en place des outils de valorisation individuelle et collective

Evaluation :

- Des projets ont-ils été mis en place cette année ? Si oui, combien ? Dans quels buts ?
- Chaque jeune a-t-il pu participer au moins une fois à un projet dans l'année ?
- Combien de jeunes ont participé aux projets construits cette année ?
- Les attentes des jeunes ont-elles été respectées ?
- Comment ont été valorisés les projets des jeunes au niveau local ?
- Les jeunes souhaitent-ils mettre en place de nouveaux projets pour l'année suivante ?

Outils :

- Autofinancement (calendriers, brioche, saucissons, évènements...)
- Fiche de présence
- Bilan périodique
- Préparation du séjour été (réunions de préparation, vécu sur place, bilan après séjour...)
- Presse, mairie

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe devra être source de soutien auprès des jeunes tout au long des projets. Elle devra mettre en place des outils de valorisation au niveau local (presse, panneau lumineux, mairie...). Avant le commencement des actions d'un projet, l'équipe d'animation devra fixer de façon claire les objectifs et la finalité de chaque projet.

➤ **FAVORISER ET DEVELOPPER LES ECHANGES AVEC LES AUTRES STRUCTURES JEUNESSE DU TERRITOIRE**

Un des objectifs d'une structure jeunesse est de faire se rencontrer les jeunes du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux jeunes du territoire de se rencontrer
- Travailler en réseau
- Mettre en place des actions « hors les murs »
- Intervenir auprès des établissements scolaires

Moyens :

- Proposer des activités communes avec d'autres espaces jeunes du territoire
- Sortir du territoire Froidfondais
- Faire sortir les jeunes de leurs zones de confort
- Animer des projets collectifs avec d'autres structures jeunesse du territoire
- S'appuyer sur les ressources disponibles (Arpenteur, réseau jeunesse, collègues...)
- Participation de l'équipe d'animation aux réunions des différents réseaux jeunesse du territoire.

Evaluation :

- Combien de structures jeunesse différentes ont été rencontrées ?
- Combien de rencontres ont eu lieu avec ces structures ?
- Quelles activités ou projets en commun ont été mis en place ?
- Des activités « hors les murs » ont-elles été proposées ? Si oui, lesquels ? Combien ?
- L'équipe d'animation participent-elles aux réunions des réseaux jeunesse proposés ?

Outils :

- Réseau jeunesse Communauté de Commune Challans Gois
- L'Arpenteur
- Rencontre partenaires proposée par la communauté de communes Challans Gois

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation devra tout mettre en place afin de permettre aux jeunes du territoire de se rencontrer sur des projets, des animations...

➤ **DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Les jeunes doivent être informés de toutes les ressources disponibles qui les entourent.

Objectifs opérationnels :

- Impliquer les jeunes dans les manifestations locales
- Valoriser les actions des jeunes et leur implication dans la dynamique locale

- Favoriser et développer une démarche de partenariat avec les associations locales

Moyens :

- Faire un état des lieux des associations Froidfondaïses
- Reconduire l'autofinancement calendriers pour maintenir une démarche de partenariat avec les entreprises Froidfondaïses
- Mettre en place des actions dans le cadre du PEDT de la commune
- Poursuivre les rencontres intergénérationnelles avec les associations Froidfondaïses
- Répondre favorablement aux commandes de la mairie en matière de projets
- Valoriser les projets mis en place avec les différentes associations
- Développer de nouveaux partenariats en établissant un état des lieux des différents acteurs (associations, entreprises) Froidfondaïse

Evaluation :

- Un diagnostic des associations locales a-t-il été réalisé ? Si oui, quelles ressources ont été exploitées avec les jeunes ?
- L'autofinancement calendriers a-t-il été reconduit ? Si oui avec combien d'entreprises de la commune ?
- Quelles actions ont été mises en place dans le cadre du PEDT de la commune ?
- Les rencontres intergénérationnelles ont-elles eu lieu ? Si oui, combien et à quelle fréquence ?
- Les jeunes ont-ils participé à des manifestations locales ? Si oui, à combien ? de quelle manière ?
- Les jeunes ont-ils participé à des projets en lien avec la collectivité ? Si oui, combien de jeunes ont participé ?
- Comment ont été valorisés les projets entre les jeunes et les associations ?

Outils :

- Site internet de la mairie
- Réunion PEDT
- Association H.E.P (Histoire et Patrimoine), associations Froidfondaïses
- Autofinancement calendriers (démarchage des entreprises)
- Décoration de la commune
- Réseaux sociaux
- Presse locale
- Forum des associations

➤ **PROPOSER DES TEMPS FORTS A DESTINATION DES FAMILLES 2 A 3 FOIS PAR AN**

Afin de renforcer le lien entre l'équipe d'animation, les jeunes et les familles, des temps forts vont être proposés.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer le lien entre les jeunes, les familles et l'équipe d'animation
- Valoriser les actions des jeunes auprès de leurs parents

Moyens :

- Valoriser les jeunes auprès des familles à travers un affichage dans la structure, sur les réseaux sociaux
- Proposer différents temps forts familles (restitution séjour, réunion d'informations, soirées temps forts...)
- Amener les jeunes à préparer un temps forts familles

Evaluation :

- Combien de temps forts familles ont été proposés ? Lesquels ?
- Comment ont été valorisé les jeunes auprès des familles ?
- Les jeunes ont-ils préparé un temps fort avec leurs familles ? Si oui, comment les ont-ils préparés ?
- Combien de familles ont participé aux temps forts proposés ?

Outils :

- Restitution du séjour
- Questionnaire de satisfaction
- Envies et souhaits des jeunes
- Une soirée famille à déterminer

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe doit se montrer disponible et à l'écoute des familles pour toutes questions et/ou problématiques avec un jeune. Il est important pour l'équipe de maintenir un lien de qualité avec les familles, et d'avancer dans un intérêt commun : les jeunes.

➤ **ASSURER UNE DEMARCHE DE PREVENTION AUPRES DU PUBLIC JEUNE**

La prévention est un axe principal du métier d'animateur jeunesse.

Objectifs pédagogiques :

- Mener des actions de prévention et d'éducation au numérique au sein de l'espace jeunes
- Mener des actions de prévention « Hors les murs »
- Mener des actions de prévention et d'éducation à la santé au sein de l'espace jeunes
- Proposer une action de prévention auprès des familles

Moyens :

- S'entourer des réseaux jeunesses
- Se former sur des thèmes de prévention
- Faire intervenir des professionnels (santé et numérique)
- Intervenir au moins deux fois par an dans les établissements scolaires
- Mener des actions de prévention sans jugement auprès des familles et des jeunes

Evaluation :

- Combien d'actions de prévention au sein de l'espace jeunes ont été mises en place dans l'année ?
- Combien d'actions de prévention « Hors les murs » auprès des collègues ont été mises en place ?
- Quels professionnels sont intervenus auprès des familles et des jeunes ?
- Des formations ont-elles été suivies par l'équipe d'animation ? Si oui, combien et lesquelles ?
- Quel a été le bilan auprès des jeunes et des familles ?
- Des supports de communication ont-ils été utilisés ? Si oui, lesquels ?

Outils :

- Forum de l'orientation
- MSP des Roseaux
- Rencontre partenaires et professionnelles
- Arpenteur
- IREPS
- Réseaux IJ
- Réseau PDN
- Réseau jeunesse Communauté de communes
- Réseau sociaux
- Associations locales

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation devra veiller à adopter une posture bienveillante tant envers les jeunes que les familles. Elle devra se montrer à l'écoute envers toutes problématiques ou tous questionnements et devra rester ouverte au dialogue. Elle devra adopter une posture professionnelle respectueuse et non jugeant dans son attitude et dans ses propos.

➤ **PROPOSER AUX JEUNES UN ACCOMPAGNER A L'ORIENTATION**

Objectifs pédagogiques :

- Proposer aux jeunes des forum de l'orientation
- Accompagner les jeunes dans la recherche de stage
- S'entourer de professionnels de l'orientation afin d'accompagner au mieux les jeunes

Moyens :

- S'entourer des réseaux jeunesse
- Accompagner les jeunes à des forum de l'orientation
- Faire intervenir des professionnelles de l'orientations
- Se former en tant que professionnelles à l'accompagner des jeunes à la formation

Evaluation :

- A combien de forum de l'orientation les jeunes ont-ils pu participer ?

- Quels professionnels sont intervenus auprès des jeunes ?
- Des formations ont-elles été suivies par l'équipe d'animation ? Si oui, combien et lesquelles ?
- Quel a été le bilan auprès des jeunes ?
- Les jeunes ont-ils pu trouver plus facilement des stages ?

Outils :

- Forum de l'orientation
- Rencontre partenaires et professionnelles / entreprises
- Réseau jeunesse Communauté de communes
- Découverte d'entreprise locales

Posture de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation devra veiller à adopter une posture bienveillante tant envers les jeunes que les familles. Elle devra se montrer à l'écoute envers toutes problématiques ou tous questionnements et devra rester ouverte au dialogue. Elle devra adopter une posture professionnelle respectueuse et non jugeant dans son attitude et dans ses propos.

4- Projet de fonctionnement

L'ensemble des points abordés dans cette partie font l'objet d'une réflexion d'équipe en cohérence avec les objectifs pédagogiques et la législation en vigueur.

Dans chacun de ces temps essentiels, le rôle de l'animateur sera défini afin d'assurer une cohérence dans nos pratiques.

Notre réflexion étant toujours portée sur l'intérêt du jeune, ce fonctionnement est amené à évoluer de part une évolution de notre positionnement pédagogique, des contraintes organisationnelles ou matérielles, ou des changements de réglementation.

A- Les activités

Toutes les activités présentent de l'intérêt d'un point de vue pédagogique, toutefois, une activité mise en place sans définir des objectifs et une démarche tombe dans le cadre du consumérisme et de l'occupationnel.

Les activités sont réparties en différentes catégories :

- Les temps d'accueil libre (AL) gratuit
- Les activités de proximité (AP) avec une participation des familles forfaitaire
- Les sorties ou activités spécifiques
- Les séjours courts (activités accessoires)
- Les projets

Les Temps d'Accueil Libre (AL) et les Activités de Proximité (AP)

Temps d'ouverture du local permettant aux jeunes de se retrouver autour de loisirs libres, de profiter du matériel à disposition dans le local, ou de participer aux activités proposées par l'animateur présent.

Ex : vidéos et jeux vidéo, babyfoot ...

Les différents groupes d'activités proposés en accueil libre ou activité de proximité :

- Les activités manuelles : activités créatives, collectives ou individuelles.
- Les activités culturelles : permettant l'expérimentation, l'éveil artistique, une sensibilisation à la culture, à l'art et au patrimoine local...
- Les activités d'expression : théâtre, chant, danse, musique, écriture...
- Les activités sportives dans le cadre d'une découverte ou d'une initiation.
- Les activités nature permettant d'appréhender l'environnement, l'éco-citoyenneté...
- Les activités imaginaires : jeu de rôles, enquête policière ...
- Les activités traditionnelles
- Les soirées festives
- Les ateliers suite d'activités s'inscrivant dans une continuité d'apprentissage ou la mise en place de projet.

Les sorties ou activités spécifiques (AS)

Les sorties sont organisées à l'extérieur du territoire communal soit à la demande des jeunes ou sur proposition de l'équipe d'animation.

Les activités spécifiques sont les activités faisant appel à un intervenant apportant des compétences diverses en fonction des projets d'animation et des orientations pédagogiques de la période.

Comme pour les temps d'accueil libre ou les activités de proximité, les sorties ou les activités spécifiques peuvent avoir pour objet, la pratique d'activités sportives, culturelles ...

Les sorties et les activités spécifiques ont pour objectifs :

- La découverte de nouvelles activités
- La pratique d'activités spécifiques non maîtrisées par l'équipe d'animation ou faisant l'objet d'une réglementation spécifique
- L'accès à des équipements hors commune
- L'ouverture du jeune à l'extérieur
- L'échange avec d'autres structures jeunesse ...

Les projets

A l'initiative des jeunes ou d'un groupe de jeunes, l'équipe d'animation accompagne les projets des jeunes pour leur permettre d'aboutir.

Les projets ont plutôt vocation à l'organisation de sorties, de séjours ou l'achat de matériel pour la structure, mais tout projet peut faire l'objet d'un accompagnement s'il reste dans le champ d'action de l'animation.

L'accompagnement de projets a pour objectifs :

- Découvrir et s'approprier son environnement local et institutionnel
- Connaître les différentes étapes de méthodologie de projets
- Responsabiliser les jeunes sur les différentes étapes de décisions
- Impliquer le jeune dans chacune des étapes de réalisation
- Valoriser les réalisations et la mobilisation des jeunes au moins au niveau local
- Développer des partenariats

Les actions d'autofinancement : Comment financer les projets ?

La recherche de financement fait partie intégrante du projet.

L'équipe d'animation accompagnera les jeunes pour toutes les recherches et demandes de financement en lien avec des partenaires institutionnels (mairie, région, CAF, MSA ...).
En fonction des besoins de financement, les jeunes peuvent programmer des actions d'autofinancement :

- Vente en porte à porte
- Recherche d'entreprises locales
- Organisation de manifestations
- Recherche de partenaires privés
- Soutien aux manifestations locales ...

Comme pour les autres étapes du projet, l'animateur accompagne les jeunes sur ces actions.

Une répartition de l'argent équitable : Historiquement, sur l'ensemble des projets, l'argent récolté sur les actions d'autofinancement est réparti équitablement en fonction du nombre de journées d'implication du jeune. Le mode de répartition est validé collectivement dès le début du projet.

Actions de prévention

A l'initiative de l'équipe d'animation, les actions de prévention sont intégrées dans les programmes d'animations et font l'objet d'un projet d'animation pouvant être sur une journée, une période ou une année.

Les actions sont définies à partir :

- De problématiques relevées sur le territoire
- D'échanges avec les jeunes
- D'actions locales ou nationales
- En continuité d'une action antérieure.

Ces actions souvent initiées au niveau de la jeunesse peuvent être développées sur l'ensemble des autres publics de l'accueil de loisirs, les écoles et les familles.

Les séjours (activité accessoire)

Un séjour 11-17 ans d'une durée de 5 jours et 4 nuits est proposé chaque année pendant la période d'été et organisé en concertation avec les jeunes.

Il permet d'approfondir les objectifs pédagogiques dans un cadre différent. Les activités accessoires feront l'objet d'une déclaration spécifique.

Les objectifs pédagogiques, les modalités de fonctionnement et d'organisation sont définis dans un projet (remis lors de la permanence séjour) en cohérence, continuité et complémentarité du projet éducatif et du projet pédagogique.

B- Conception des programmes d'animation

La programmation des activités est réalisée par période.

Les activités sont choisies en fonction des projets, des envies et attentes des jeunes ou des périodes. Les programmations sont variées pour répondre au maximum aux attentes des jeunes.

Aucune différenciation entre les tranches d'âges n'est faite. Néanmoins, si l'équipe d'animation rencontre des difficultés avec les jeunes au regard de l'écart d'âges, une différenciation des temps pourra être proposée (11-13 ans et 14-17 ans) tout en maintenant une proposition de temps en commun.

CONCEPTION DES ACTIVITES

Dès la conception du programme d'activités, l'animateur a déjà déterminé l'approche de l'activité et les objectifs de celle-ci. Les sorties, les intervenants extérieurs sont également définis à cette étape afin de garantir une cohésion sur l'ensemble de la période. A partir d'une fiche d'activité, un échange autour de notre projet et de nos attentes est réalisé avec chaque prestataire afin de garantir la sécurité, la qualité éducative, l'adhésion aux projets.

Ainsi lors de la préparation de l'activité, il reste à réaliser les étapes suivantes :

- compléter la fiche d'activité en précisant le lieu, les objectifs, les consignes, le déroulement, les points de sécurité importants et le matériel à prévoir...
- préparer et/ou rassembler le matériel nécessaire.
- préparer l'approche pédagogique

Les activités sont adaptées au mieux à la tranche d'âge et au nombre de participants.

LA MENEES D'ACTIVITES

La menée découle directement de la démarche pédagogique définie par l'animateur. Des ajustements et des adaptations sont courants et toujours mis en place de manière pertinente au regard des objectifs fixés.

L'animateur s'autorise à mettre en place des activités dites de « réactivité » si celle prévue ne convient pas au groupe présent et en s'assurant d'une prise de décision collective démocratique et en permettant aux jeunes venus spécifiquement à l'activité prévue (ex : bricolage) souhaitant la terminer de la faire sur un autre temps. Bien sûr en fonction de la météo, du rythme, des envies, des ajustements dits de « réactivité » sont mis en place par l'équipe d'animation.

Chaque temps d'activité fait l'objet d'un bilan avec les jeunes permettant à chacun d'eux de s'exprimer. A partir de ce bilan l'animateur pourra modifier sa fiche d'activité pour l'ajuster et évoquer le ressenti des jeunes sur telles ou telles activités en réunion d'équipe.

RESSOURCES A L'ACTIVITE

Pour la réalisation des programmes d'animations ou la menée d'activités, tous les animateurs (vacataires ou permanents) ont accès :

- A un poste informatique avec un accès internet et un ensemble de sites présélectionnés
- Un ensemble d'ouvrages ressources d'activité
- De classeurs répertoriant les activités déjà réalisées par thématique

Les expériences de chacun et les échanges de compétences nourrissent également le panel d'activités de l'ensemble des animateurs qu'ils soient permanents ou vacataires.

C- L'Hygiène

Comment assurer l'hygiène au quotidien ?

- Les torchons, lavettes et serviettes sont lavés tous les jours.
- Les mains sont lavées avant toutes activités demandant la manipulation de nourriture (atelier cuisine, préparation goûters et petits déjeuners ...) ainsi que les tables désinfectées.
- Les vêtements sont protégés lors des activités salissantes.
- Après chaque activité, l'animateur s'assure que le rangement soit effectué, le sol et les tables soient propres.
- En cas de chaleur, des points d'eau sont mis en place. L'équipe veille à toujours avoir à disposition des gobelets propres.
- Le local est équipé de papier à mains à usage unique.

Entretien des locaux

L'entretien des locaux n'est pas du seul ressort du personnel d'entretien mais également de l'équipe d'animation. Une répartition des tâches suivant un plan d'entretien des locaux est organisée et suivie par l'ensemble des intervenants afin de garantir les meilleures conditions d'accueil pour le public.

D- Maladies

Maladies : L'accueil d'un jeune suppose que celui-ci ne soit pas malade.

En cas de maladie, le jeune est pris en charge, isolé et les familles sont immédiatement prévenues.

Le responsable de l'accueil pourra prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé du jeune.

Médicaments : L'animateur jeunesse est autorisé à administrer des médicaments aux jeunes sous la responsabilité des parents et uniquement sur présentation d'une ordonnance. Sur chaque boîte de médicaments, les familles devront indiquer le nom et prénom du jeune ainsi que les posologies prescrites.

Maladies contagieuses : En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction seront respectés conformément à la législation en vigueur. Si un jeune déclare une maladie contagieuse durant le temps d'accueil, l'équipe décidera au cas par cas, conjointement avec l'organisateur, d'un signalement à l'ensemble des familles ou spécifique en fonction des renseignements apportés dans les fiches sanitaires.

Tiques et poux : Comme pour les maladies contagieuses une information aux familles, individuelle ou collective est mise en place.

Soins : Le responsable de l'accueil et l'animateur jeunesse pourront prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé du jeune.

Renseignements médicaux : L'ensemble des renseignements médicaux indiqués par les familles dans les fiches sanitaires sont retranscrits sur un récapitulatif. Celui-ci est communiqué à l'animateur avant chaque période de vacances scolaires. Il est également dans chaque pharmacie et sac de sortie.

Pharmacie : Une pharmacie complète est à disposition de l'animateur jeunesse. Celle-ci est contrôlée régulièrement au moins avant chaque période de vacances scolaires. Une pharmacie principale est en permanence à disposition dans la structure enfance et constitue une réserve permettant à l'animateur jeunesse de tenir complète la pharmacie de son groupe.

Cahier à pharmacie / liaison famille : Obligatoire, ce cahier à pharmacie doit comporter l'ensemble des soins apportés aux jeunes. L'animateur jeunesse doit après chaque soin compléter le cahier à pharmacie et informer la famille des soins apportés. L'ensemble des rubriques du cahier à pharmacie doit être complété (animateur, victime, objet du soin, soin, date et heure). Même sans soin certaines informations médicales font l'objet d'une information famille (plaintes répétitives, choc à la tête ou à l'abdomen...).

Canicule : Comme pour des intempéries, si le temps ne le permet pas, l'activité est alors reportée ou annulée et une activité plus adaptée proposée.

En cas de canicule, les jeunes doivent pouvoir s'hydrater toute la journée. Toute sortie en extérieur implique de prévoir de l'eau en quantité suffisante, et que chaque jeune possède une casquette et de la crème solaire.

En cas d'accident ou de problème de santé grave, la procédure d'urgence doit être respectée par l'ensemble des intervenants.

E- Sécurité

Assurer la sécurité du jeune passe beaucoup par du bon sens. Toutefois, dans le cadre d'accueil collectif de mineur, des procédures communes définies en amont permettent de s'assurer d'une cohérence et d'une démarche commune.

Respect de la réglementation

Les taux d'encadrement imposés par la réglementation seront toujours respectés. A l'occasion de certaines activités, le taux d'encadrement pourra même être plus important (sortie vélo, activité en autonomie partielle, sortie ...).

La qualification des intervenants extérieurs sera systématiquement exigée et vérifiée.

Prévenir les dangers

L'aménagement et l'entretien des locaux se feront toujours dans le souci de minimiser les risques pour le jeune. Toute personne montrant un comportement suspect aux abords des structures fera l'objet d'un signalement auprès de la gendarmerie ou du policier municipal.

Des exercices d'évacuation seront programmés sur certaines périodes de vacances scolaires pour tester le matériel et sensibiliser les animateurs et les jeunes aux consignes à tenir en cas de départ de feu.

Les produits dangereux, d'entretien et les pharmacies seront systématiquement stockés hors de portée des jeunes.

Le matériel pédagogique potentiellement dangereux en cas de mauvaise utilisation ne sera mis à disposition des jeunes que sous la responsabilité d'un animateur (cutter, ciseaux pointus, tourne vis ...).

Les dangers sont repérés et systématiquement expliqués aux jeunes.

Sécurité et activités

« L'animateur doit mettre en place tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité (affective, morale, physique) des jeunes ».

Cette affirmation doit induire la réponse à tout questionnement de l'animateur que ce soit lors de la préparation ou le déroulement d'une activité.

Ainsi, lors de l'élaboration de l'activité, l'animateur doit détecter et faire apparaître dans la fiche d'activité les dangers et risques, les consignes à donner, le matériel à prévoir ou les aménagements et adaptations à faire afin de toujours garantir la sécurité.

Le cadre de l'activité doit être choisi, repéré, matérialisé et expliqué aux jeunes.

Les consignes de sécurité de l'activité doivent être annoncées et respectées.

Les déplacements lors de l'activité doivent être réfléchis et contrôlés.

L'activité doit être adaptée à l'âge, au nombre de jeunes, au lieu ...

Sécurité et départ jeune

Les jeunes de moins de 13 ans n'ont pas la possibilité de quitter la structure avant les horaires indiqués sur les programmes d'animations. Seuls les jeunes de 13 ans et plus avec une autorisation parentale pourront aller et venir librement de la structure lorsque les activités le permettront (accueil libre, ateliers ouverts ...).

Les jeunes peuvent quitter la structure seuls uniquement avec une autorisation parentale. En cas de doute ou d'absence d'autorisation parentale, l'animateur doit contacter la famille pour obtenir son accord.

Sécurité et déplacements

Quel que soit l'objet du déplacement, l'animateur devra avoir la liste des jeunes, une pharmacie, un gilet réfléchissant, une feuille de sortie complétée.

Déplacement à pieds

Deux possibilités de déplacement en fonction du nombre d'enfants et de l'environnement :

- Les « groupements organisés de piétons » (cortèges) sont assimilés à des véhicules: ils doivent circuler à droite et ne pas empiéter sur la partie gauche. Les animateurs doivent se placer un peu plus à gauche que les jeunes et signaler l'arrivée des véhicules.
- "En colonne par un" (la file indienne). Elle est assimilée à une file de piétons individuelle, qui doivent marcher du côté gauche, afin de voir les voitures arriver.

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticable par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée. A défaut de trottoirs, il faut emprunter le côté où les accotements sont les plus praticables.

Dans tous les cas, un principe : voir et être vu !

Si le groupe est accompagné d'un seul animateur, l'animateur se positionne à l'arrière du groupe et assure seul la sécurité pour les traversées de route.

Si le groupe est accompagné de plusieurs animateurs, un animateur sera toujours positionné à l'avant et à l'arrière du groupe. Lors des traversées de route deux animateurs sécuriseront le passage piéton.

Déplacement en vélo et activité vélo

Principes généraux pour les déplacements en vélo:

- L'itinéraire doit être prévu et adapté. Celui-ci sera transmis à l'animateur restant sur la structure ou affiché à l'entrée avec la feuille de sortie. Prévoir des arrêts fréquents et des itinéraires de replis.
- Faire deux listes des jeunes : une avec vous, l'autre laissée dans la structure.
- Les grands axes seront au maximum évités.
- Présence obligatoire de deux animateurs quel que soit le nombre de jeunes présents en dessous de 12 puis un animateur supplémentaire par tranche de 6 jeunes. Un animateur sera positionné en tête et en fin de groupe.
- Les animateurs et les jeunes sont munis de gilets réflecteurs.
- Le matériel de réparation et de soin est vérifié et emporté par le référent du groupe.

- Le port du casque est obligatoire.

- Les vélos seront testés, les jeunes évalués.
- Le code de la route est respecté.
- Les consignes de sécurité sont annoncées aux jeunes avant le départ.
- Un animateur possède un téléphone portable chargé.
- Les pistes ou bandes cyclables sont privilégiées.
- Le groupe évolue sur route en file simple (file indienne). Sur route, les groupes sont constitués au maximum de 8 jeunes avec un animateur espacé de manière à permettre aux véhicules de doubler et de se rabattre.

Équipements obligatoires :

- Deux dispositifs de freinage efficaces
- À l'avant : un catadioptré blanc
- À l'arrière : un ou plusieurs catadioptrés
- Catadioptrés aux pédales
- Un ou plusieurs catadioptrés orange visibles latéralement

Attention pour l'activité VTT, se conformer à la réglementation du sport en ACM.

Déplacement en car

L'animateur est autorisé à prendre toute mesure en cas de doute sur la capacité du prestataire ou de manquement à la sécurité des jeunes (alcool, non respect du code de la route...).

Avant chaque déplacement ou autres transports en commun, l'équipe s'assure :

- Contrat horaires, lieux de prise en charge
 - D'établir une liste des jeunes
 - De contrôler la liste de jeunes au moment du départ
 - De se positionner dans le car à proximité de chacune des sorties de secours (porte avant et arrière et siège central au fond)
 - Que chaque jeune soit attaché et à l'aise pour le trajet.
-
- Un tour de veille doit être organisé par les animateurs pendant le transport de nuit.
 - Avant le départ, les animateurs doivent rappeler aux jeunes les recommandations pour le bon déroulement du voyage (pas de déplacements, pas de cris...).
 - Tous les jeunes et les accompagnateurs doivent voyager assis.

- Il existe des interdictions de transport de groupes d'enfants et de jeunes à certaines dates de grands départs, durant l'été, elles devront être appliquées.

Déplacement en minibus

L'équipe d'animation se conformera aux exigences liées aux contrats de location avec le prestataire en fonction du nombre d'années de permis.

Une photocopie du permis de conduire est demandée aux animateurs amenés à conduire un minibus dans le cadre de ses missions.

Un temps de conduite est consacré à chaque animateur n'ayant jamais conduit de minibus en amont de son utilisation avec un public. A défaut d'être à l'aise en conduite de minibus, un changement d'animateur, peut-être réalisé au sein de l'équipe en place.

Le port des ceintures de sécurité est obligatoire et contrôlé par l'animateur en charge du groupe.

Avant tout trajet, l'animateur effectue un comptage des jeunes pour s'assurer que l'effectif est complet et rappeler les consignes de sécurité (pas de déplacements, pas de cris...).

Le conducteur doit respecter le code de la route.

Déplacement en autonomie (groupe)

Toute activité demandant un déplacement en autonomie des jeunes fait l'objet d'une information au préalable des familles (précisée sur les programmes d'animation et rappelée par oral).

Avant le départ des jeunes, les consignes de sécurité et les règles du code de la route sont rappelées. Les jeunes se déplacent systématiquement en groupe de 2 à 3 minimum en fonction de l'âge.

Les jeunes signent une feuille d'autonomie, rappelant l'ensemble des règles formulées, les engageant à les respecter (moyen de responsabilisation de le jeune).

L'animateur contrôle le bon déroulement des déplacements tout au long de l'activité.

Les circuits sont connus, reconnus en amont de l'activité.

Les circuits sont adaptés en fonction de l'âge, le cadre d'évolution est annoncé et les traversées présentant un caractère dangereux sont sécurisées par les animateurs.

Dans la mesure du possible, l'animateur veille à ce que chaque groupe soit muni d'un téléphone portable et à transmettre son numéro en cas de problème.

Déplacement en voiture personnel

Aucun jeune ne peut être transporté dans un véhicule personnel

F- Repas

Les régimes particuliers pour motifs médicaux ou culturels seront respectés et doivent être signalés dès l'inscription du jeune à défaut d'être sur la fiche sanitaire.

Garantir le suivi et la qualité des produits

L'ensemble des denrées alimentaires sont achetées en grande surface commandées par internet. Afin d'assurer la liaison froide des aliments, le transport des produits frais est assuré avec des glacières et des pains de glace.

Ponctuellement, certains produits sont achetés dans les superettes des communes notamment pour des appoints ou des ateliers cuisine.

Le pain est acheté dans les boulangeries des communes.

Les repas préparés avec les jeunes font l'objet d'un échantillonnage systématique conservé 5 jours et d'une conservation des N° de lot et de DLC ou DLU au même titre qu'à l'occasion des séjours accessoires.

L'animateur veille au respect des conditions d'hygiène, de conservation et de stockage.

La majorité des pique-niques sont fournis par les familles. Les fournisseurs garantissent l'acheminement des repas en liaison froide et conservent les échantillonnages obligatoires.

L'ensemble des produits transformés sont directement entreposés au frais jusqu'au moment du service.

Les restes et déchets sont jetés systématiquement et les poubelles vidées quotidiennement. Tous les aliments dépassant la DLC ou DLU sont jetés.

Assurer l'équilibre alimentaire

Tous les repas proposés sont équilibrés et laissent le choix aux jeunes.

Impliquer les jeunes dans les tâches communes

Les jeunes sont systématiquement impliqués pour aider à débarrasser les tables, laver la vaisselle, passer le balai... avec l'aide de l'animateur en suivant les protocoles de nettoyage et des produits.

L'animateur veillera à ce que chaque jeune participe.

Repas lors des séjours

Un projet spécifique précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des repas lors des séjours

G- L'Accueil

L'accueil au quotidien :

L'animateur veillera à aller à la rencontre de chaque jeune de manière individuelle dès son arrivée.

L'accueil de nouveaux usagers :

« L'appropriation du fonctionnement par la famille et l'intégration du jeune passent par un accueil individualisé. »

Dès la première venue de la famille et du jeune, un premier échange est réalisé sur le fonctionnement des services et les démarches administratives. Le règlement intérieur regroupant l'ensemble des informations sur le service et les objectifs éducatifs est remis à la famille lors de ce premier contact. Lors de la première venue du jeune, une visite est réalisée lui permettant d'appréhender les règles de vie collective.

Un accompagnement dans les démarches administratives (dossier d'inscription, réservations, facturation...) est réalisé avec chacune des familles.

Un espace d'information :

Un espace d'informations est mis en place et organisé en différents pôles d'affichage :

- Info jeunes : informations courantes, places disponibles, inscriptions, matériel recherché, information santé, programme d'activités ...
- Info locale : annonce de manifestations locales, les sorties ...
- Info projet : information sur les projets en cours...
- J'y étais : information sur les activités écoulées...

Un coin affaires trouvées :

Afin de permettre aux jeunes de retrouver les affaires oubliées, un lieu sera identifié pour stocker tous les vêtements. Chaque début d'année scolaire, les affaires non récupérées seront données à une association.

H- Les relations

Une relation continue avec les familles

L'équipe d'animation porte un intérêt particulier à instaurer et conserver une relation privilégiée avec chacune des familles. A travers ses contacts réguliers, 3 objectifs seront recherchés :

↳ Faciliter l'appropriation du fonctionnement de la structure

Le règlement intérieur, le projet éducatif et le projet pédagogique sont communiqués chaque année aux familles à l'occasion des inscriptions et consultables toute l'année par les familles. Les nouveaux usagers sont accompagnés dans l'ensemble des éléments administratifs imposés par le fonctionnement (fiche de présence, inscription aux activités, facturation...). Une information régulière par mail permet aux familles de se tenir au courant de toutes les informations importantes ou des échéances administratives qui ponctuent la vie des structures.

↳ Informé sur la vie des structures

La distribution des programmes d'animations (papier et mailing) par période de vacances scolaires au plus tard 1 mois avant la période concernée.

Les familles et les jeunes ont également la possibilité de retrouver l'ensemble des documents et des programmes d'animations sur internet (mairie de Froidfond) ou par papier soit à la mairie ou sur chacun des accueils.

L'animateur fait varier les outils de valorisation du jeune (articles de presse, site internet, réseaux sociaux, exposition, conférence ...) pour faire connaître la structure et valoriser l'implication des jeunes.

Des réunions ponctuelles peuvent être programmées en cours d'année pour informer les familles sur des changements d'organisation ou de fonctionnement.

Les échanges quotidiens avec les familles à l'occasion de l'accueil permettent également de communiquer avec la famille.

Une réunion de présentation ou de restitution de séjour est également organisée pour impliquer les familles dans la vie de la structure et du jeune.

↳ Renforcer les liens pour optimiser notre rôle éducatif

L'équipe d'animation veillera à rester disponible auprès des familles en particulier au moment du départ du jeune pour échanger avec la famille.

A l'initiative des animateurs ou des familles, des temps de rencontre pourront être organisés pour échanger autour du jeune, des activités, du fonctionnement ou de l'organisation des services.

Des animations spécifiques permettent également à la structure de développer des actions en faveur de la parentalité en favorisant des temps d'échanges parents/jeunes (Concerts, conférence ...).

Les familles et les jeunes auront chaque année, la possibilité de s'exprimer sur l'ensemble des services mis en place dans une démarche d'amélioration de la qualité d'accueil à l'occasion de réunion ou à travers un questionnaire de satisfaction.

Les familles pourront également faire remonter toutes leurs observations auprès des mairies ou de l'IFAC.

Une relation de confiance avec l'animateur

L'animateur est un référent et pose les différents repères et règles pour permettre à chacun d'évoluer. Les relations seront basées sur la confiance et le respect mutuel.

Tout non-respect des règles doit être sanctionné de manière individuelle, l'intervention de l'animateur devra être cohérente et donc solliciter le jeune à réfléchir sur ses actes et l'amener à réparer ses actions le cas échéant.

Une relation entre jeunes basée sur le respect

Elles doivent être dans le cadre d'un respect mutuel, d'un échange et de l'acceptation des différences. A travers les discussions, les rencontres, elles doivent favoriser les liens et la dynamique pour aboutir vers des échanges et des actions.

Face à certaines situations problématiques (violence physique, verbale ...) le comportement et les réactions de l'animateur seront de régler au mieux les conflits en restant impartial et juste.

Conseil de jeunes :

Régulièrement, des conseils de jeunes sont provoqués et menés par l'animateur référent.

Objectifs des conseils de jeunes :

- Permettre à chaque jeune de s'exprimer sur la vie de la structure : le fonctionnement, l'organisation, les règles de vie, les activités...
- Permettre aux jeunes d'être source de propositions pour faire évoluer les services.
- Permettre à chaque jeune d'exprimer ses attentes et envies.

Menée des réunions :

Dans son positionnement, l'animateur qui mène la réunion doit réellement laisser la parole aux jeunes sans se positionner, influencer la réponse ou justifier. Les jeunes doivent avoir un maximum de liberté d'expression pour que ces réunions soient réellement bénéfiques et constructives.

Les réunions sont systématiquement composées de deux temps.

- Un premier temps où les jeunes s'expriment librement sur l'ensemble des points, l'animateur distribue la parole, aide à formuler les jeunes et prend en note l'ensemble des points abordés.
- L'animateur peut ensuite revenir sur des points abordés par les jeunes, rappeler des points de règles de vie, valoriser les jeunes ...
- Enfin après une concertation en équipe ces réunions pourront être l'occasion d'impliquer les jeunes dans certaines prises de décision touchant la vie du service (organisation d'un vote ...).

La forme et les outils de menée seront variés pour garder une dynamique autour de ces temps de réunions.

Un compte rendu des réunions uniformisé sera complété et archivé pour l'ensemble des réunions. Ces comptes rendus serviront donc de support à l'équipe d'animation pour la réalisation des bilans, l'évolution du fonctionnement, de l'organisation, des règles de vie... Ils

serviront également dans la prise en compte des attentes et propositions des jeunes dans l'élaboration des programmes d'animations.

I- Education à l'éco-citoyenneté

L'éducation à l'éco-citoyenneté est un enjeu important pour l'avenir des jeunes et des générations à venir.

Toujours dans une démarche de coéducation, l'espace jeunes est également un relai de la prévention à la protection de l'environnement et aux gestes en faveur de la préservation des ressources naturelles.

Notre démarche :

- Appliquer une démarche écocitoyenne au niveau de la structure
- Relayer la prévention et l'information auprès des jeunes
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux.
- Responsabiliser le jeune pour qu'il soit lui aussi porte-parole de cette prévention auprès de son cercle social.

Le tri des déchets est systématiquement réalisé et facilité par la mise en place de conteneurs appropriés et identifiés.

Les cartouches d'imprimantes, les crayons, les journaux ... sont envoyés auprès d'entreprises ou associations pour être valorisés.

Le papier d'impression est utilisé en brouillon avant d'être recyclé...

Chaque année une période d'animation sera consacrée à cette thématique dans une démarche de responsabilisation du jeune et de prévention.